

AVIS DE COURSE

Régate "Les Petits Bleus" 2019

Grade: Intersérie Quillards "groupe Fast" - 5 C

Date: 12 mai 2019

Lieu: La Seine : Plan d'eau de MEULAN (Yvelines) Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél.: 01 34 74 04 80 - Fax.: 01 34 92 74 20

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à : tous les bateaux de : l'Inter série Quillards Voile légère « Fast »
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :
 - leur licence FFVoile valide accompagnée d'un certificat médical de non contreindication à la pratique de la voile en « compétition », datant de moins d'un an, ou une licence « compétition » lorsque le certificat médical a été transmis à la FFVoile,
 - ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
 - en cas de contrôle, le certificat de jauge ou le certificat de mesure du bateau.
- 3.3 Chaque équipier de moins de 18 ans licencié FFVoile, inscrit pour toute la journée sur un même bateau, rapportera 1 point de bonus, calculé en temps, à défalquer par course. Cet avantage est limité à 3 points de bonus par équipage.
- 3.4 Le skipper est un adulte.
- 4. DROITS A PAYER Les droits requis sont les suivants : néant.

5. PROGRAMME

5.1 - Inscription obligatoire se fait sur en cliquant sur le lien internet suivant, pour remplir le formulaire sur google :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf2sXjhxFE3MLKGwUhoeYrF4mShQbNLBjdd U2saK5fphLVQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail form link

<u>ou</u> en remplissant le formulaire d'inscription papier, ci-joint, et en l'adressant par retour de mail, à Marie Thérèse Jourdas : <u>marie.jourdas@free.fr</u>,

Pré inscription au plus tard le vendredi 10 mai 2019.

- 5.2 Jour de courses : le 12 mai 2019 : Heure du 1^{er}signal d'avertissement à 11H00 précises.
- 5.3 Remise des prix prévue après les courses.
- Confirmation des inscriptions : Le dimanche 12 mai 2019 de 9H30 à 10H15.



6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche entre 9H30 et 10H30 et affichées selon la Prescription Fédérale.

- 7. LES PARCOURS Les parcours seront construits de type « banane ».
- 8. CLASSEMENT : 1 course devra être validée pour valider la compétition.

Classement se fera, **en temps compensé**, et selon la méthode « à minima ». Le bonus sera calculé en temps compensé.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :

Marie Thérèse JOURDAS

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la Voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

- Pour les inscriptions les coureurs doivent contacter Stéphane Dierckx, <u>stephane.dierckx@gmail.com</u> 06 31 42 31 24
- Restauration:

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.

Réservation déjeuner auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80